

Pays de Cruseilles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Septembre 2024

Table des matières

Introduction.....	2
1. Caractérisation technique du service	4
1.1 Présentation du territoire desservi.....	4
1.2 Ouvrages eau potable (CCPC)	5
1.3 Mode de gestion du service.....	6
1.4 Estimation de la population desservie (D101.0)	6
1.5 Nombre d'abonnés	7
1.6 Prélèvement sur les ressources en eau (DC.192)	9
1.7 Production (VP.059).....	10
1.8 Achats d'eaux traitées	11
1.9 Volumes vendus au cours de l'exercice (VP.232)	12
1.10 Récapitulatif des différents volumes	12
1.11 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	13
1.12 Parc compteur de la CCPC.....	14
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	15
2.1 Modalités de tarification	15
2.2 Facture d'eau type (D102.0)	17
2.2.1 Facture type au 31/12/2023 avec assainissement collectif :	17
2.2.2 Facture type au 31/12/2023 sans assainissement collectif :	19
3. Tarification de l'eau et recettes du service.....	24
3.1 Budget investissement.....	24
3.2 Etat de la dette du service (en €)	25
4. Projets et programmes pluriannuels.....	26
4.1 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	26
4.2 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5. Indicateurs de performance.....	27
5.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	27
5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	27
5.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	29
5.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	30
5.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	30
5.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	31
5.7 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	31
5.8 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	31
5.9 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	32
5.10 Tableau récapitulatif des indicateurs	33
6. Conclusion	34

Introduction

Afin de respecter la Réglementation en vigueur et en particulier le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, la CCPC a décidé de s'associer à la Direction Départementale des Territoires pour la mise en place d'un RPQS type avec l'ensemble des informations et indicateurs utiles.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire, avant d'être transmis à chaque Maire pour présenter au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivants la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Madame la Sous-Préfète.

LE PRESIDENT

Xavier BRAND

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES (C.C.P.C)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : E.P.C.I

268 route du Suet, 74 350 CRUSEILLES

Tél : 04-50-08-16-16 (Accueil et urgence 24h/24h 7j/7j), Fax : 04.50.08-16-20

Email : ccpc@ccpaysdecruseilles.com Site Internet : www.ccpaysdecruseilles.com

Horaire d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00

- Compétences liées au service :

Production

Protection de l'ouvrage de
prélèvement

Traitement

Transfert

Stockage

Distribution

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

•

13 Communes :

ALLONZIER LA CAILLE, ANDILLY, CERCIER, CERNEX, COPPONEX, CRUSEILLES, CUVAT, MENTHONNEX-EN-BORNES, SAINT-BLAISE, LE SAPPEY, VILLY-LE-BOUVERET, VILLY-LE-PELLOUX, VOVRAY-EN-BORNES.



1.2 Ouvrages eau potable (CCPC)

COMMUNES	Réservoirs (<i>Station de pompage</i>)	Capacité m ³	Télégestion	Traitement	Compteur en sortie
ALLONZIER LA CAILLE	La Mandallaz (mis en sommeil)	200			OUI
	Prés de la Fontaine (<i>Station de pompage</i>)	50	X	U.V.	OUI
	Les Contamines	50	X		OUI
ANDILLY	La Fruitière (<i>Station de pompage</i>)	50	X	U.V.	OUI
	Jussy (<i>Station de pompage</i>)	45	X	hypochlorite	OUI
	Creux de Jussy (<i>Station de pompage</i>)	20	X	hypochlorite	OUI
CERCIER	Chef Lieu	500	X		OUI
	Chez Papey	20	X		OUI
	La Trossaz (<i>Station de pompage</i>)	25	X	U.V.	OUI
	Chez Dubourvieux	50	X		OUI
	Dubourvieux bas	100	X	E.V.	OUI
CERNEX	Chef Lieu	100	X	U.V.	OUI
	La Motte	15	X		OUI
	Cortenges	25	X		OUI
	La Chapelle	50	X	hypochlorite	OUI
	Chez Gresat	20	X		OUI
	Forage Gresat (<i>Station de pompage</i>)		X	U.V.	OUI
CRUSEILLES	Beccon	750	X		OUI
	Crêt de la Grange (<i>Station de pompage</i>)	1 000	X		OUI
	Mallabranche (<i>Station de pompage</i>)		X	Chl	OUI
	Douai (<i>Station de pompage</i>)		X	Chl	OUI
	La Mollière	190	X		OUI
	Le Noiret	300	X		OUI
	Chez Fournier (mis en sommeil)	60	X		OUI
	Les Avenières (<i>traitement</i>)	200	X	U.V.	OUI
	Les Couttards (<i>traitement</i>)		X	U.V.	OUI
CUVAT	Les Emerys	100	X		OUI
	Les Lavorels	40	X		OUI
	La Montagne	50	X		OUI
	La Léchet (<i>Station de pompage</i>)	20	X		OUI
LE SAPPEY	La Thouvière (<i>Station de pompage</i>)	65	X	U.V.	OUI
	La Thouvière	50	X		OUI
	Chez Fauraz	25	X		OUI
	Cornillon (mis en sommeil)	25	X		OUI
	La Grange	30	X		OUI
	Les Noyers	30	X		OUI
	La Scierie (<i>Station de pompage</i>)	40	X		OUI
MENTHONNEX BORNES	Creux Trosset (<i>Station de pompage</i>)	60	X	U.V.	OUI
	Les Margolliets	80	X		OUI
	La Reculaz	100	X		OUI
	Les Maitres	100	X		OUI
	Péguin (<i>Station de pompage</i>)	45	X	U.V.	OUI
	Durox	100	X		OUI
	La Rippaz	60	X	U.V.	OUI
	Le Murger	0,50	X		OUI
	Chez Trosset (mis en sommeil)	60	X		OUI
	SAINTE BLAISE	Mont Sion	100	X	
VERS	La Croix Biche (<i>Station de pompage</i>)		X		OUI
VILLY LE BOUVERET	Chez Viollet (mis en sommeil)	35	X		OUI
	Le Crêt de l'Ane (mis en sommeil)	35	X		OUI
	Chez Bouchet (mis en sommeil)	30	X		OUI
VOVRAY EN BORNES	Rogin (<i>traitement</i>)	100	X	U.V.	OUI
	La Mouille (<i>Station de pompage</i>)	55	X	U.V.	OUI
	Chez Sallanjoux	30	X		OUI

Soit :

- 55 Ouvrages AEP
- 5235.50 m3 de stockage
- 53 Ouvrages Télégérés

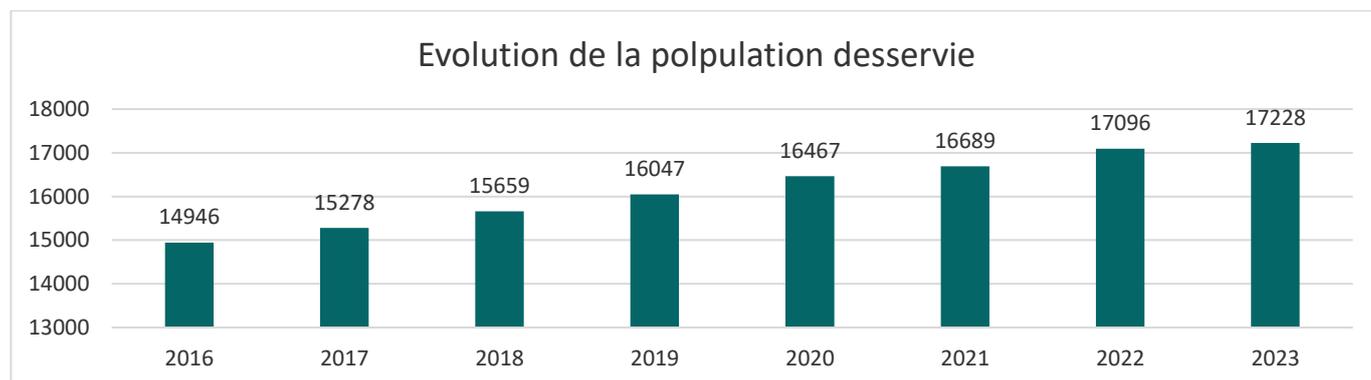
1.3 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

1.4 Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **17 228 habitants** au 31/12/2023 (17 096 au 31/12/2022).



1.5 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **8 729** abonnés au 31/12/2023 (8 638 au 31/12/2022).

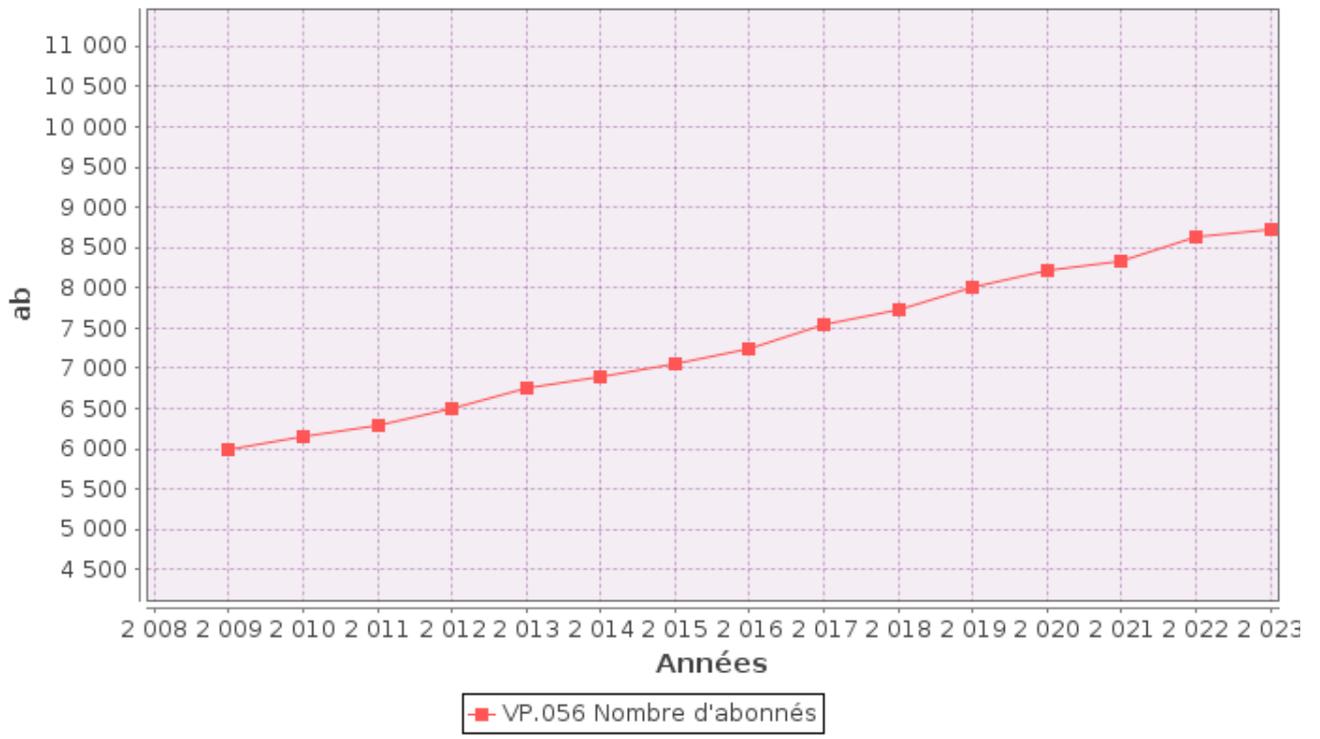
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
ALLONZIER LA CAILLE	1277	1353	5.62%
ANDILLY	449	446	-0.67%
CERCIER	366	364	-0.6%
CERNEX	552	547	-0.9%
COPPONEX	601	602	0.17%
CRUSEILLES	2705	2744	1.42%
CUVAT	694	691	-0.43%
MENTHONNEX EN BORNES	466	459	-1.53%
SAINT BLAISE	200	195	-2.56%
LE SAPPEY	265	265	0%
VILLY LE BOUVERET	295	296	0.34%
VILLY LE PELLOUX	477	477	0%
VOVRAY EN BORNES	292	290	-0.69%
Total	8 638	8 729	1,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **31,94 abonnés/km** au 31/12/2023 (31,73 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,97 habitants/abonné** au 31/12/2023 (1,98 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **107,03 m³/abonné** au 31/12/2023. (109,07 m³/abonné au 31/12/2022).



1.6 Prélèvement sur les ressources en eau (DC.192)

Le service public d'eau potable prélève **787 412 m³** pour l'exercice 2023 (1 299 421 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
ALLONZIER LA CAILLE - Source Pré de la fontaine	3 865	4 091	5,80%
ANDILLY – Cotes Medet	5 213	7 276	39,60%
CERCIER - Source Dubourvieux	5 542	37 546	577,50%
CERCIER – Source Papey	38 355	7 225	-81,20%
CERNEX – Forage Chez Gresat	83 286	73 954	-11,20%
CERNEX – Source de la Mollard	2 605	1 710	-34,40%
CERNEX – Source du Rozet	1 710	7 611	345,10%
CERNEX – Source du Verdon	71 733	72 974	1,70%
COPPONEX – Source de Blanchy	42 330	55 303	30,60%
CRUSEILLES – Forage de Mallabranche	0	0	____%
CRUSEILLES – Source de la Douai	674 934	66 981	-90,10%
CRUSEILLES – Source des Couttards	19 323	91 488	373,50%
LE SAPPEY – Grotte du Diable	0	0	____%
LE SAPPEY – Source des Avenières	78 567	74 175	-5,60%
LE SAPPEY – Source La Scierie	29 833	34 506	15,70%
LE SAPPEY – Source La Thouvière	35 431	66 166	86,80%
MENTHONNEX EN BORNES – Source de Tracafond	28 948	30 682	6%
MENTHONNEX EN BORNES – Source du Creux de Trosset	41 066	37 811	-7,90%
MENTHONNEX EN BORNES – Source La Mouille des Prés	11 980	15 067	25,80%
SAINT BLAISE – Source Montsion 1	11 779	10 913	-7,30%
SAINT BLAISE – Source Montsion 2 (sous Grillet)	101 157	80 733	-20,20%
VOVRAY EN BORNES – La sources des Communes	11 764	11 200	-4,80%
Total	1 299 421	787 412	-39,4%

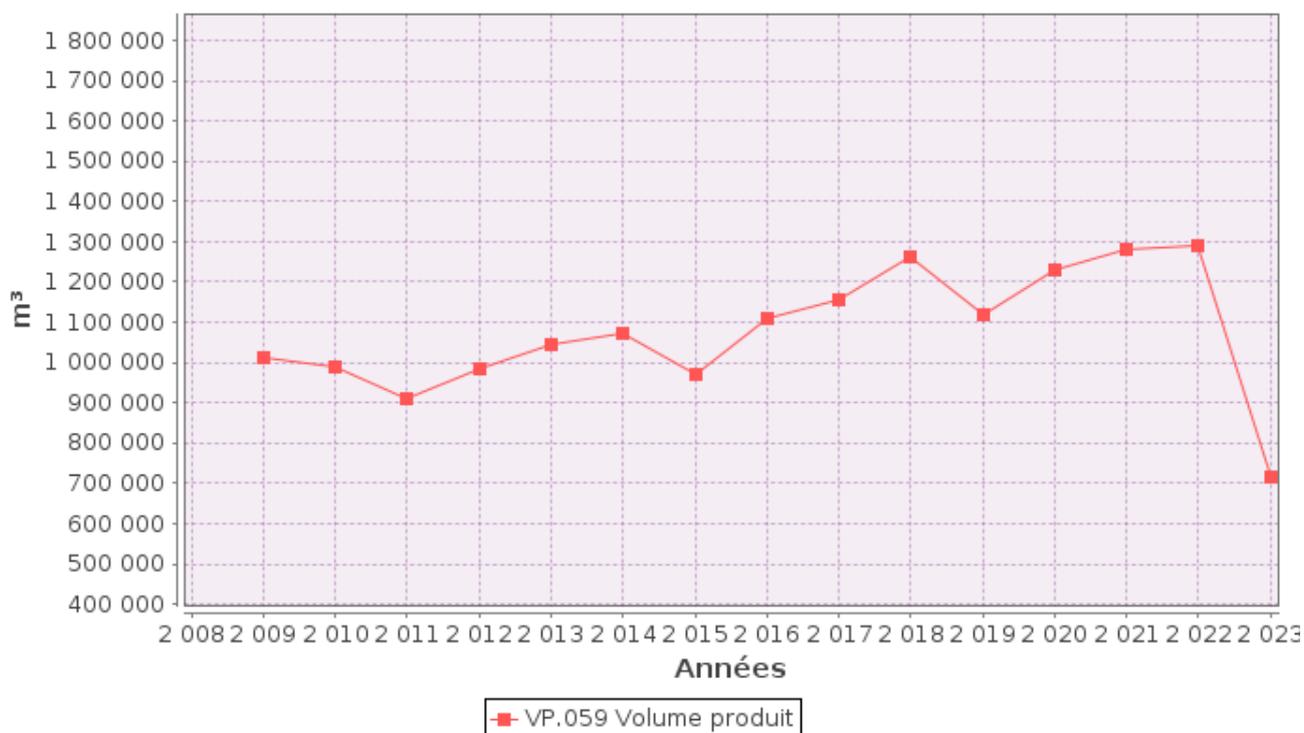
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

L'arrêt du captage de la Douai explique la chute de 40% des volumes prélevés en 2023.

1.7 Production (VP.059)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
ALLONZIER LA CAILLE - Source Pré de la fontaine	3 865	4 091	5,80%	80
ANDILLY – Cotes Medet	5 213	7 276	39,60%	80
CERCIER - Source Dubourvieux	5 542	37 546	577,50%	80
CERCIER – Source Papey	38 355	7 225	-81,20%	80
CERNEX – Forage Chez Gresat	83 266	73 954	-11,20%	80
CERNEX – Source de la Mollard	2 605	1 710	-34,40%	80
CERNEX – Source du Rozet	1 710	7 611	345,10%	80
CERNEX – Source du Verdon	71 733	3 964	-94,50%	80
COPPONEX – Source de Blanchy	42 330	55 303	30,60%	80
CRUSEILLES – Forage de Mallabranche	0	0	____%	80
CRUSEILLES – Source de la Douai	674 934	65 750	-90,30%	80
CRUSEILLES – Source des Couttards	19 323	91 488	373,50%	80
LE SAPPEY – Grotte du Diable	0	0	____%	80
LE SAPPEY – Source des Avenières	78 567	74 175	-5,60%	80
LE SAPPEY – Source La Scierie	20 773	34 506	66,10%	80
LE SAPPEY – Source La Thouvière	35 431	66 166	86,80%	80
MENTHONNEX EN BORNES – Source de Tracafond	28 948	27 202	-6%	80
MENTHONNEX EN BORNES – Source du Creux de Trosset	41 066	37 811	-7,90%	80
MENTHONNEX EN BORNES – Source La Mouille des Prés	11 980	15 067	25,80%	80
SAINT BLAISE – Source Montsion 1	11 779	10 913	-7,30%	80
SAINT BLAISE – Source Montsion 2 (sous Grillet)	101 157	80 733	-20,20%	80
VOVRAY EN BORNES – La sources des Communes	11 764	11 200	-4,80%	80
Total du volume produit (V1)	1 290 341	713 691	-44,70%	80



1.8 Achats d'eaux traitées

Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %
68 944	635 324	821,5%

L'eau achetée provient principalement de l'Agglomération du grand Annecy sur les points de livraisons suivants :

- ST MARTIN DE BELLEVUE Gare de péage.
- VILLY LE PELLOUX Centre de tri

Les autres achats d'eau proviennent de :

- Syndicat des Rocailles (MENTHONNEX EN BORNES et LE SAPPEY)
- Communauté de Communes Fier et Usses (CERCIER)
- Communauté de Communes du Genevois (ANDILLY)

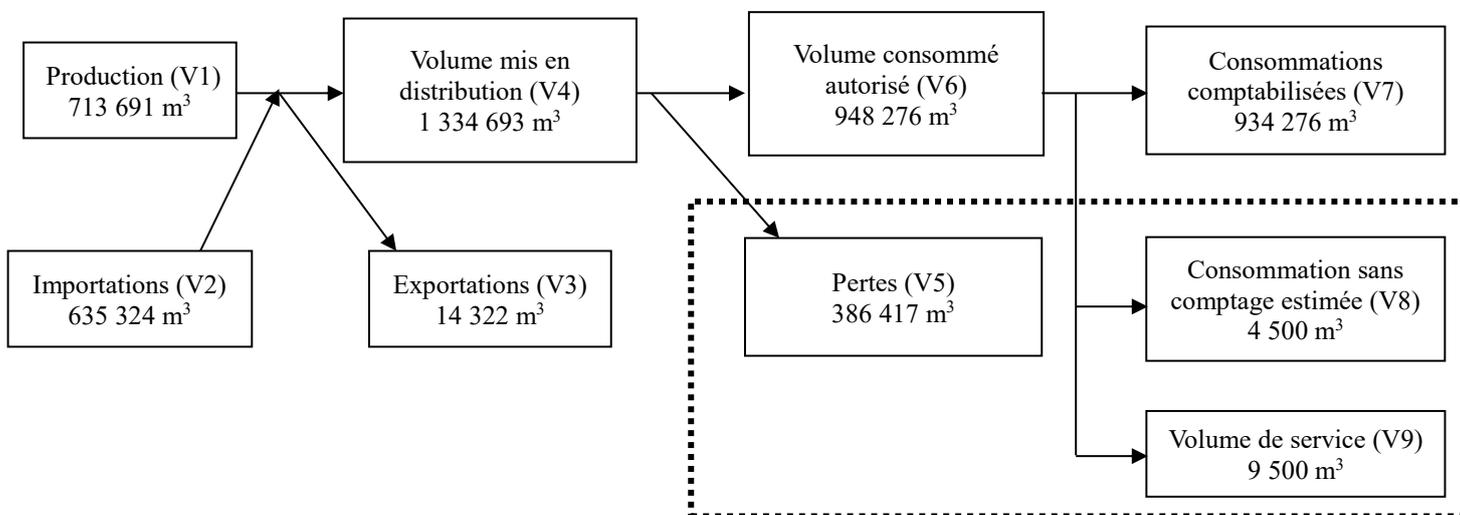
1.9 Volumes vendus au cours de l'exercice (VP.232)

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	939 453	707 853	-24,6%
Abonnés non domestiques	2 677	226 423	8 358,1%
Total vendu aux abonnés (V7)	942 130	934 276	-0,8%
Total vendu à d'autres services (V3)	40 033	14 322	-64,2%

1.10 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V₁ ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V₂ ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V₃ ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V₄ ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V₅ ou pertes ($V_4 - V_6$)
- V₆ ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V₇ ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V₈ ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V₉ ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



1.11 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **273,89** kilomètres au 31/12/2023 (272,22 au 31/12/2022).

Commune	Linéaire de réseau total 2022 (en ml)	Linéaire de réseau total 2023 (en ml)
ALLONZIER LA CAILLE	24 868	24 868
ANDILLY	16 649	16 649
CERCIER	19 902	19 902
CERNEX	26 177	26 177
COPPONEX	18 353	18 353
CRUSEILLES	73 135	74 797
CUVAT	19 976	19 976
MENTHONNEX EN BORNES	22 920	22 920
SAINT BLAISE	6 760	6 760
LE SAPPEY	18 370	18 370
VILLY LE BOUVERET	6 848	6 848
VILLY LE PELLOUX	7 485	7 485
VOVRAY EN BORNES	10 789	10 789
TOTAL	272 227	273 894

1.12 Parc compteur de la CCPC

Nombre de compteur posé ou remplacé en 2023:

Nbre de compteur	2022	2023
ALLONZIER LA CAILLE	88	221
ANDILLY	46	24
CERCIER	29	54
CERNEX	32	39
COPPONEX	32	26
CRUSEILLES	129	155
CUVAT	17	44
MENTHONNEX EN BORNES	28	24
SAINT BLAISE	53	40
LE SAPPEY	14	58
VILLY LE BOUVERET	53	13
VILLY LE PELLOUX	27	20
VOVRAY EN BORNES	15	14
Total	637	732

Le parc compteur de la communauté de commune du pays de Cruseilles est équipé à environ 50% de tête émettrice permettant ainsi une relève à distance du compteur.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

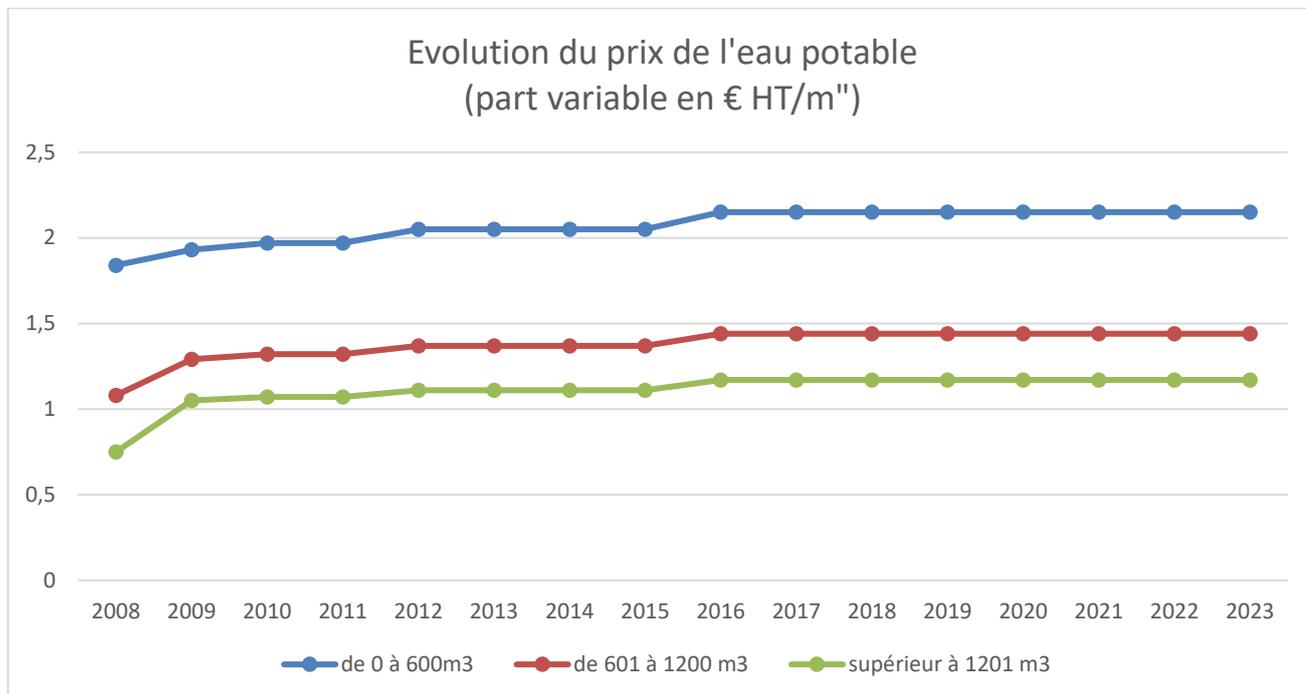
Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

EAU POTABLE	2022	2023
	€ HT	€ HT
1. Part fixe		
DN15	57,75	57,75
DN20	74,25	74,25
DN25	179,85	179,85
DN30	196,35	196,35
DN40	339,9	339,9
DN50	465,3	465,3
DN60	796,95	796,95
DN80	862,95	862,95
DN100	960,3	960,3
2. Part consommation		
0 à 600 m3	2,15	2,15
601 à 1 200 m3	1,44	1,44
supérieur à 1 201 m3	1,17	1,17
3. Taxes et redevances		
- F.N.D.A.E		
Agence de l'eau, redevance prélèvements ressources en eau	0,06	0,06
Agence de l'eau, redevance lutte contre la pollution	0,29	0,29
- T.V.A	5,5%	5,5%

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/03/2016 effective à compter du 01/07/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable.



Pas d'augmentation de tarif du prix de l'eau depuis 2015.

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

2.2.1 Facture type au 31/12/2023 avec assainissement collectif :

Pays de Cruseilles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

268 Route du Suet
74350 CRUSEILLES
du lundi au jeudi : 8h30/12h00 - 13h30-17h00
le vendredi : 8h30/12h00 - 13h30/16h00
- Facturation : 04.50.08.16.02
Mail : eau@ccpaysdecruseilles.org
Avant tout appel, merci de vous munir de votre référence site.

SGC D'ANNEMASSE
3 RUE MARIE CURIE CS 80529
74107 ANNEMASSE

MR. DUPONT

Référence 16096C

74350 CERCIER

Interventions / urgences :
pour l'eau potable : composez le 04-50-44-23-67
pour l'assainissement collectif : composez le 04-50-08-16-11

Adresse compteur

74350 CERCIER

Facture contrat 2300489436758 du 31/12/2023

Présentation simplifiée de votre facture (détail au verso)	Montant TTC
Distribution de l'eau potable	333,12 €
Collecte et traitement des eaux usées	296,34 €
Organismes publics (agence de l'eau)	64,17 €
TOTAL	693,63 €

A payer au plus tard le 07/02/2024

Consommation 120 m3

Comment payer votre facture ?

-Par Internet : en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :
Identifiant Collectivité : 002564- Référence de la dette:

-Par virement bancaire

-Par espèces (dans la limite de 300 euros) ou par carte bleue auprès d'un buraliste agréé (liste disponible sur www.impots.gouv.fr Rubrique Paiement de proximité) avec le talon de paiement (QR CODE)

-Par chèque bancaire daté, signé et libellé à l'ordre du Trésor Public-

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Communauté de communes du Pays de CRUSEILLES

Contrat 16096C1

Facture 2300-4894-36758

Du 31/12/2023

Payeur
M. DUPONT
74350 CERCIER

NET A PAYER

693,63 €

Echéance: 07/02/2024

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Ancien index	Nouvel index	Conso	Date	Information sur le relevé	Répartition de la TVA		Montant HT	TVA
H22UA532234	0	120	120	31/12/2023		Taux 5,5 %		356,55 €	19,62 €
						Taux 10 %		288,60 €	28,86 €

Redevance facturée	Période		Prix unitaire	Montant HT	Taux	TVA	TTC
Distribution de l'eau potable							
Abonnement d'eau	du 01/01/2023 au 31/12/2023	12 Mo	4,8125 €	57,75 €	5,5 %	3,18 €	60,93 €
Consommation Eau	du 01/01/2023 au 31/12/2023	120 m3	2,15 €	258,00 €	5,5 %	14,19 €	272,19 €
Total				315,75 €		17,37 €	333,12 €
Collecte et traitement des eaux usées							
Abonnement d'assainissement Collectif	du 01/01/2023 au 31/12/2023	12 Mo	3,15 €	37,80 €	10,0 %	3,78 €	41,58 €
Consommation Assainissement Collectif	du 01/01/2023 au 31/12/2023	120 m3	1,93 €	231,60 €	10,0 %	23,16 €	254,76 €
Total				269,40 €		26,94 €	296,34 €
Organismes publics (agence de l'eau)							
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	du 01/01/2023 au 31/12/2023	120 m3	0,28 €	33,60 €	5,5 %	1,85 €	35,45 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	du 01/01/2023 au 31/12/2023	120 m3	0,16 €	19,20 €	10,0 %	1,92 €	21,12 €
Redevance Prélèvement (Agence de l'Eau)	du 01/01/2023 au 31/12/2023	120 m3	0,06 €	7,20 €	5,5 %	0,40 €	7,60 €
Total				60,00 €		4,17 €	64,17 €
TOTAL DE LA FACTURE				645,15 €		48,48 €	693,63 €

Prix au litre: 0.00493 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au 1°, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

Bilan de la qualité de l'eau pour disponible sur le site de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES ou sur https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infactures.map ou sur simple demande auprès de la Communauté de Communes.

* Conformément à la loi n°78-17 « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Président, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, 268 route du Suet 74350 CRUSEILLES

* Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617et R.2342-4 du code général des collectivités territoriales par Monsieur BRAND Xavier, Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

* Voies et délais de recours: le présent titre de recettes peut être contesté dans un délai de deux mois suivant sa notification devant les juridictions ci-après
 - tribunal d'instance d'Annemasse pour les créances d'un montant inférieur à 10 000 €
 - tribunal de Grand Instance de Thon-Les-Bains pour les montants de créance supérieurs.

Les tarifs appliqués sont conformes aux dernières délibérations.

2.2.2 Facture type au 31/12/2023 sans assainissement collectif :

Pays de Cruseilles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

268 Route du Suet
74350 CRUSEILLES
du lundi au jeudi : 8h30/12h00 - 13h30-17h00
le vendredi : 8h30/12h00 - 13h30/16h00
- Facturation : 04.50.08.16.02
Mail : eau@ccpaysdecruseilles.org
Avant tout appel, merci de vous munir de votre référence site.

SGC D'ANNEMASSE
3 RUE MARIE CURIE CS 80529
74107 ANNEMASSE

M DURAND

Référence 05482J

74350 CERCIER

Interventions / urgences :
pour l'eau potable : composez le 04-50-44-23-67
pour l'assainissement collectif : composez le 04-50-08-16-11

Adresse compteur

74350 CERCIER

Facture sur relevé 2300489438713 du 31/12/2023

Présentation simplifiée de votre facture (détail au verso)	Montant TTC
Distribution de l'eau potable	333,12 €
Organismes publics (agence de l'eau)	43,05 €
Assainissement non collectif - SPANC	33,00 €
TOTAL	409,17 €

A payer au plus tard le 07/02/2024

Consommation 120 m3

Comment payer votre facture ?

-Par Internet : en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :
Identifiant Collectivité : 002564- Référence de la dette:

-Par virement bancaire

-Par espèces (dans la limite de 300 euros) ou par carte bleue auprès d'un buraliste agréé (liste disponible sur www.impots.gouv.fr Rubrique Paiement de proximité) avec le talon de paiement (QR CODE)

-Par chèque bancaire daté, signé et libellé à l'ordre du Trésor Public-

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Communauté de communes du Pays de CRUSEILLES

Contrat CTR9901

Facture 2300-4894-38713

Du 31/12/2023

Payeur
M. DURAND
74350 CERCIER

NET A PAYER

409,17 €

Echéance: 07/02/2024

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Compteur	Ancien index	Nouvel index	Conso	Date	Information sur le relevé	Répartition de la TVA		Montant HT	TVA
H21UA621129	10	58	48	09/01/2023		Taux 5,5 %		356,55 €	19,62 €
63964578	0	72	72	31/12/2023		Taux 10 %		30,00 €	3,00 €

Redevance facturée	Période		Prix unitaire	Montant HT	Taux	TVA	TTC
Distribution de l'eau potable							
Abonnement d'eau	du 01/01/2023 au 31/12/2023	12 Mo	4,8125 €	57,75 €	5,5 %	3,18 €	60,93 €
Consommation Eau	du 01/01/2023 au 31/12/2023	120 m3	2,15 €	258,00 €	5,5 %	14,19 €	272,19 €
Total				315,75 €		17,37 €	333,12 €
Assainissement non collectif - SPANC							
Redevance SPANC	du 01/01/2023 au 31/12/2023	12 Mo	2,5 €	30,00 €	10,0 %	3,00 €	33,00 €
Total				30,00 €		3,00 €	33,00 €
Organismes publics (agence de l'eau)							
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	du 01/01/2023 au 31/12/2023	120 m3	0,28 €	33,60 €	5,5 %	1,85 €	35,45 €
Redevance Prélèvement (Agence de l'Eau)	du 01/01/2023 au 31/12/2023	120 m3	0,06 €	7,20 €	5,5 %	0,40 €	7,60 €
Total				40,80 €		2,25 €	43,05 €
TOTAL DE LA FACTURE				386,55 €		22,62 €	409,17 €

Prix au litre: 0.00263 € (hors abonnement)

Le prix du litre d'eau toutes taxes comprises, obtenu en divisant le montant global toutes taxes comprises de la facture auquel il est retranché le coût de l'abonnement mentionné au 1°, par le nombre de litres consommés. Ce prix est indiqué en euros suivi de cinq chiffres après la virgule et accompagné de la mention "(hors abonnement)".

Bilan de la qualité de l'eau

disponible sur le site de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

ou sur https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infactures.map ou sur simple demande auprès de la Communauté de Communes.

* Conformément à la loi n°78-17 « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Président, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, 268 route du Suet 74350 CRUSEILLES

* Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617et R.2342-4 du code général des collectivités territoriales par Monsieur BRAND Xavier, Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

* Voies et délais de recours: le présent titre de recettes peut être contesté dans un délai de deux mois suivant sa notification devant les juridictions ci-après

- tribunal d'instance d'Annemasse pour les créances d'un montant inférieur à 10 000 €
- tribunal de Grand Instance de Thon-Les-Bains pour les montants de créance supérieurs.

Les tarifs appliqués sont conformes aux dernières délibérations.

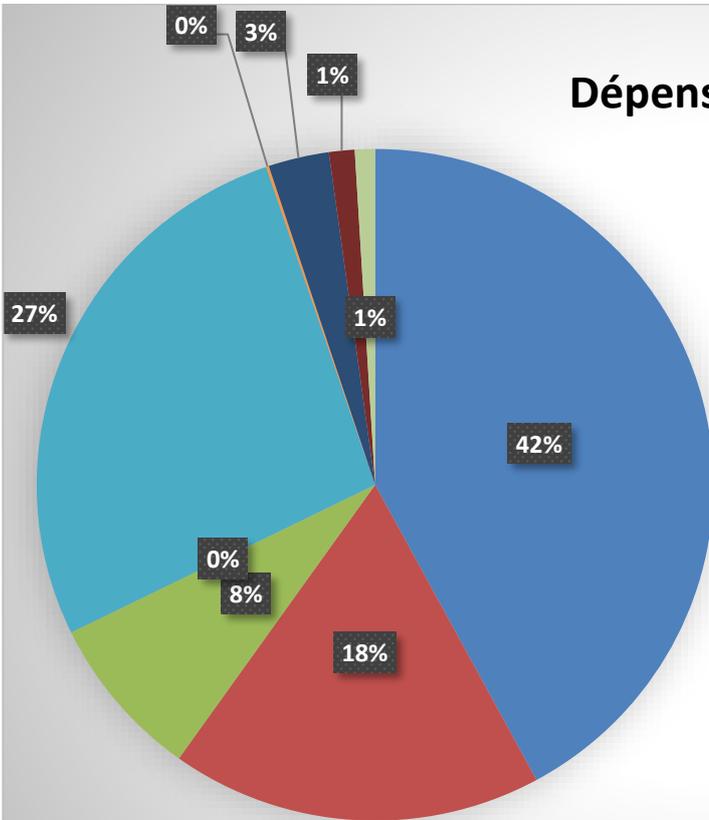
Evolution du prix TTC du service au m3 pour 120m3 (€/m3)



2.3 Budget de fonctionnement

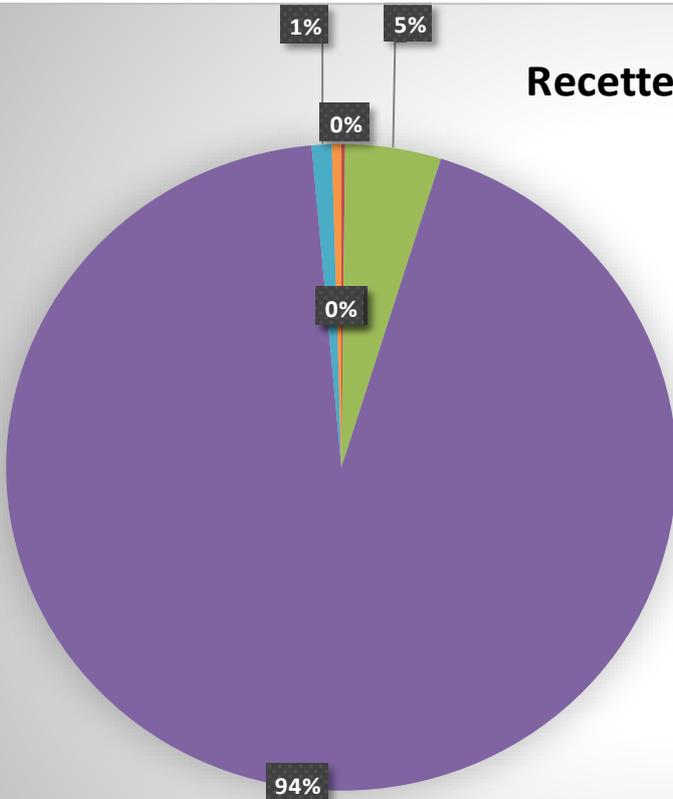
		Chapitre	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
Fonctionnement	Dépense	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	577 021 €	574 459 €	752 781 €	938 350 €	1 190 977 €
		012 - CHARGES DE PERSONNEL	356 318 €	338 725 €	416 596 €	436 576 €	502 585 €
		014 - ATTENUATION DE PRODUITS	228 471 €	299 991 €	285 187 €	264 451 €	224 000 €
		023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	746 799 €	732 487 €	750 909 €	755 477 €	764 785 €
		65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 238 €	4 963 €	48 532 €	8 047 €	3 671 €
		66 - CHARGES FINANCIERES	120 024 €	111 019 €	101 609 €	92 073 €	82 161 €
		67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 807 €	14 463 €	55 148 €	14 450 €	34 628 €
		68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM. Et P	0 €	0 €	0 €	0 €	27 218 €
		TOTAL	2 064 679 €	2 076 107 €	2 410 761 €	2 509 423 €	2 830 025 €
	Recette	002 - Excédents antérieurs reportés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		013 - ATTENUATION DE CHARGES	12 323 €	4 210 €	3 210 €	16 622 €	5 697 €
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	173 616 €	168 669 €	166 610 €	165 941 €	147 194 €
		70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	2 701 230 €	2 727 209 €	2 791 514 €	2 946 996 €	2 989 700 €
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 551 €	12 105 €	11 667 €	53 506 €	30 625 €
		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 872 €	16 080 €	142 230 €	3 916 €	14 605 €
		TOTAL	2 899 592 €	2 928 273 €	3 115 231 €	3 186 980 €	3 187 820 €

Dépenses fonctionnement réalisé 2023



- 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL
- 014 - ATTENUATION DE PRODUITS
- 023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS
- 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections
- 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- 66 - CHARGES FINANCIERES
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES
- 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM. Et P

Recettes fonctionnement réalisé 2023



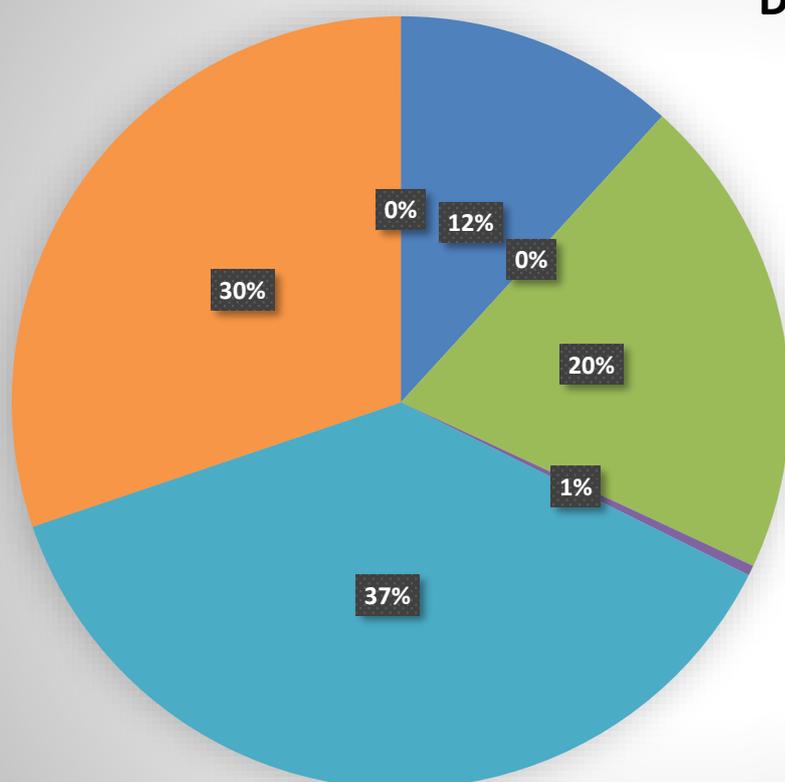
- 002 - Excédents antérieurs reportés
- 013 - ATTENUATION DE CHARGES
- 042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections
- 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Budget investissement

Investissement	Dépense	040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	173 616 €	168 669 €	166 610 €	165 941 €	147 194 €
		041 - Opérations patrimoniales	0 €	0 €	6 357 €	0 €	0 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	245 789 €	481 460 €	239 903 €	246 932 €	254 266 €
		20 - Immobilisations incorporelles	13 070 €	1 440 €	3 387 €	13 216 €	5 270 €
		21 - Immobilisations corporelles	126 472 €	236 507 €	125 034 €	236 295 €	469 589 €
		23 - Immobilisations en cours	1 796 493 €	459 480 €	1 094 896 €	421 329 €	379 622 €
		45 - Comptabilité distincte rattachée	75 804 €	87 694 €	141 014 €	0 €	0 €
		TOTAL	2 431 244 €	1 435 251 €	1 777 200 €	1 083 713 €	1 255 940 €
	Recette	001 - Solde d'exécution N-1 (Excédent)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	746 799 €	732 487 €	750 909 €	755 477 €	764 785 €
		041 - Opérations patrimoniales	0 €	0 €	6 357 €	0 €	0 €
		1068 - Excédent de fonct. Capitalisé	608 788 €	534 913 €	852 166 €	1 304 470 €	677 557 €
		13 - Subventions d' Investissement	492 213 €	51 161 €	79 358 €	401 866 €	28 500 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	238 667 €	0 €	0 €	0 €
		23 - Immobilisations en cours	0 €	5 317 €	529 €	0 €	0 €
		45 - Comptabilité distincte rattachée	91 917 €	121 029 €	30 292 €	0 €	0 €
		TOTAL	1 939 717 €	1 683 575 €	1 719 611 €	2 461 813 €	1 470 842 €

Dépenses d'investissement réalisé 2023



- 040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 45 - Comptabilité distincte rattachée

3.2 Etat de la dette du service (en €)

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû au 31/12	3 070 408 €	2 837 330 €	2 597 427 €	2 350 495 €	2 096 229 €
Emprunt nouveau	- €	238 667 €	- €	- €	- €
Capital	245 789 €	481 550 €	239 903 €	246 932 €	254 266 €
Intérêts	120 024 €	111 019 €	101 609 €	92 073 €	82 161 €
Annuité	365 813 €	592 569 €	341 511 €	339 005 €	336 427 €
Evolution capital restant dû		-8%	-8%	-10%	-11%

Epargne brute	1 408 096 €	1 415 984 €	1 288 769 €	1 267 093 €	975 386 €
Ratio de désendettement en années (vigilance = 10 ans)	2,18	2,00	2,02	1,86	2,15

4. Projets et programmes pluriannuels

4.1 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Lancement d'un schéma directeur ainsi qu'une démarche PGSSE (Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)	200 000 €
Achat de matériels de recherche de fuite et de pré localisateurs	30 000 €
Campagnes de renouvellement de compteurs	500 000 €
Remise en exploitation des forages de Mallabranche	100 000 € (études)

4.2 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

La Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES a adopté en 2008 un schéma directeur d'eau potable qui définit les actions de la collectivité à l'horizon 2035 en termes d'adaptation de la ressource (qualité et quantité), de renouvellement de réseau et d'ouvrages de traitement et de stockage, d'amélioration du rendement réseau, d'équipement complémentaire de traitement et d'optimisation de gestion de la ressource.

Ce schéma propose la réalisation de ces opérations suivant un calendrier en hiérarchisant les opérations par ordre de priorité.

Toutefois, ce calendrier comportant un nombre important d'incertitudes sur les 15 ans à venir, la CCPC a finalisé un Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2024.

Opérations de renouvellement de canalisation prévue en 2024 :

- Route de Proméry Cuvat
- Route de la Chapelle Cernex
- Route de Bellecombe Cernier
- Fechy – les Goths Cruseilles

5. Indicateurs de performance

5.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	137	6	150	8
Paramètres physico-chimiques	131	0	160	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	95,6%	94,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,9%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	59,5%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

5.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

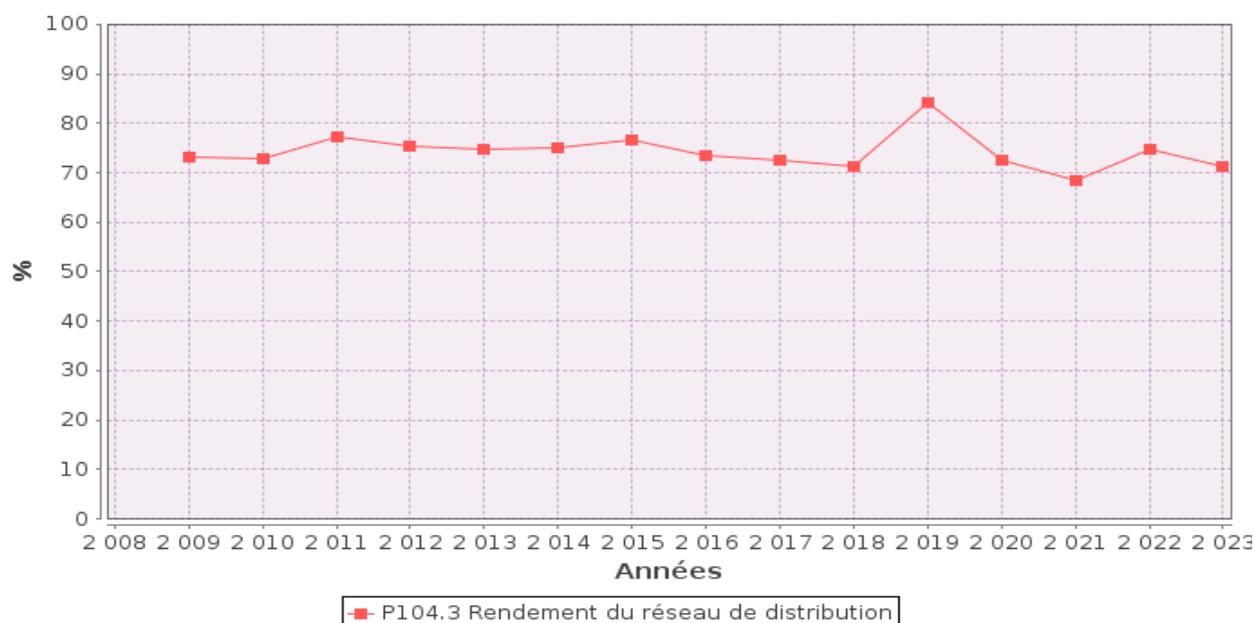
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	74,6 %	71,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	10,21	9,65
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	71,4 %	70 %



5.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

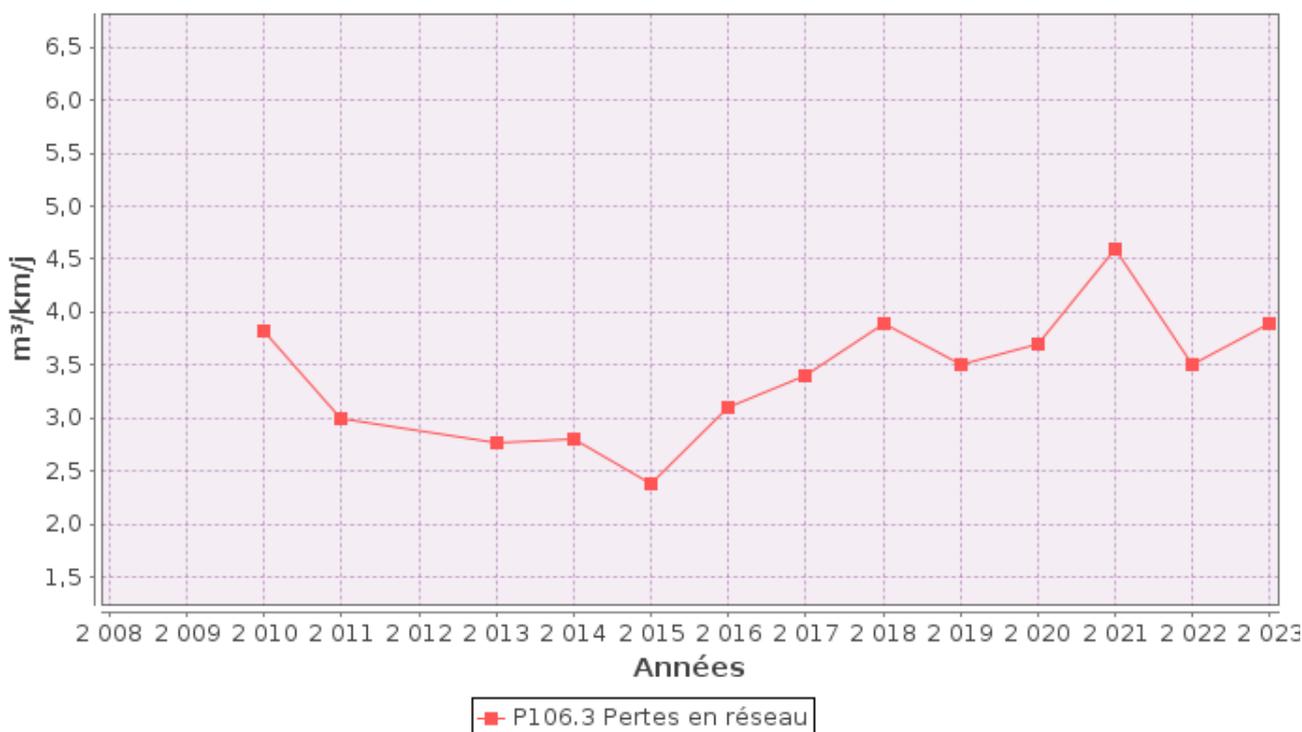
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4** m³/j/km (3,8 en 2022).

5.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **3,9** m³/j/km (3,5 en 2022).



5.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,69%	0,48%	____%	0,72%	0,48%

Au cours des 5 dernières années, 6,61 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,48%** (0,72 en 2022).

5.7 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2022).

5.8 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 18 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (20 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2,06 pour 1 000 abonnés (2,32 en 2022).

5.9 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	1 527,27	81 974,85
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	2 946 996	2 949 996
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	0,05	2,78

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 2,78% (0,05 en 2022).

5.10 Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs réglementaires

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis			17 096	17 228
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,23	3,15	3,15	3,15
	Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97.5%	93.9%	95,6%	94,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%
P103.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	111	111	111	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72.5 %	74,1 %	74,6%	71,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4	3,75	3,8	4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,7	3,46	3,5	3,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,65%	0,72%	0,48%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]			0,0016	0,0001

6. Conclusion

Ressources en eau :

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a terminé sa rationalisation des captages d'eau potable en ne gardant que ceux qui sont satisfaisants tant en qualité qu'en quantité. Ils sont tous conformes comme exigés par leurs DUP.

Toutefois, le niveau de la ressource fluctuant avec le changement climatique, il conviendra d'être vigilant sur l'évolution de la démographie comparativement à la disponibilité de la ressource.

La modification de l'alimentation en eau de notre territoire par la mise à l'arrêt de la source de la Douai et la mise en service de l'intercommunication avec le Grand Annecy modifie considérablement les ressources du territoire en eau potable.

Réseau de distribution :

La majorité du réseau est constituée de fonte ductile (62%) mais il en reste encore un grand nombre en fonte grise ou en acier.

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a poursuivi en 2023 ses efforts de renouvellement de réseau. Un programme ambitieux sera réalisé en 2024.

Le nombre d'abonnés est en constante augmentation, due principalement à l'augmentation de population ainsi qu'à la poursuite de l'individualisation des branchements d'eau.

La relève des compteurs était réalisée pour environ 40% grâce aux têtes émettrices des Compteurs. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles va poursuivre ses efforts de déploiement des compteurs équipés de têtes émettrices.

La baisse du rendement de réseau en 2023 s'explique par une fiabilisation des comptages et des données d'exploitation., mise en place de compteurs de sectorisation pour la recherche de fuites et puis et surtout un travail au quotidien des services pour optimiser le réseau reste au centre de nos préoccupations. Ce qui confirme la nécessité de continuer les travaux de renouvellement de réseau tout en poursuivant la recherche de fuite sur tous les réseaux.

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a regroupé dans son SIG la totalité du réseau d'eau potable.

Qualité de l'eau distribuée :

Globalement, la mise en œuvre d'unités de désinfection des eaux et des périmètres de protection ont induit une amélioration de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles depuis plusieurs années.

En 2023, 8 prélèvements ont été déclarés non conformes sur des contaminations bactériennes et ont engendré des procédures de contre analyses et désinfection des réseaux.

L'effort doit être maintenu afin que la qualité des eaux distribuées soit conforme à la réglementation en vigueur en tout point et à tout moment. La plupart des ressources et des réseaux de distribution présentent une eau de qualité physico-chimique satisfaisante.

Pour 2024, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles va lancer une démarche afin de définir un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), c'est une démarche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau depuis la zone de captage jusqu'au robinet

Schéma prospectif sur les ressources en eau du territoire :

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) est un territoire en pleine évolution qui compte aujourd'hui plus de 17000 habitants et qui devrait en compter 20 000 d'ici 10 ans. Elle se situe dans un territoire stratégique, du fait de sa position entre les deux grands bassins de vies : Genevois et Anneciens.

Avec l'accroissement prévisible de sa population et ses projets de développement économique, la gestion des ressources en eau devient un enjeu majeur. Sa résolution passe par une stratégie globale sur ce territoire.

En 2024, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles va lancer un nouveau schéma directeur d'eau potable fixant les priorités en matière de réseaux et de ressources, le dernier datant de 2008.

L'objectif de ce schéma est d'apporter tous les éléments nécessaires à la CCPC et ses élus pour programmer

les investissements futurs à réaliser et particulièrement l'opportunité d'établissement de conventions avec les collectivités voisines en vue d'assurer en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire.

Prix de l'eau :

En 2023, le prix de l'eau comme celui de l'assainissement n'a pas subi d'augmentation, une augmentation est prévue pour 2024.

Organisation du service :

Le service de l'eau potable est composé de 6 personnes (3 fontainiers, 1.5 secrétaire, 2 électromécaniciens, 1 responsable).